Préfecture du Terr. de Belfort
21 MARS 2006
Service Courrier

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 15 mars 2006

CS – 1.09

Consultation cabinet de conseil en assurances

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Différents contrats d'assurance du SERTRID arrivent à échéance au cours de l'année 2007 :

- bris de machines
- responsabilité civile
- atteintes à l'environnement et risques annexes
- protection juridique

Le renouvellement de ces contrats doit faire l'objet d'une consultation, conformément aux dispositions du code des marchés publics.

La complexité des dossiers de marchés publics d'assurance rend souhaitable le recours à un cabinet de conseil spécialisé dans ce domaine. Le choix de ce type de prestataire est lui-même soumis au code des marchés publics.

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE:

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation pour le choix du cabinet spécialisé.

****

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 21 MARS 2006 **, conformément au C.G.C.T.**
Dépôt en préfecture le 21 MARS 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT